

FLASH HOUTAUD



Compte rendu

du Conseil Municipal du 26/04/2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : D'HOUTAUD Marie-Line

Piste forestière Parcelles K B A et F – Demande de subvention

Il est envisagé la réalisation de travaux d'infrastructure sur les parcelles A83, A84 et A169 en forêt communale. Les différents travaux représentent une opération estimée à 15 176,70€ HT :

- Création d'une piste empierrée,
- Empierrement départ de piste,
- Création d'une place de dépôt,
- Création d'une amorce de piste en terrain naturel,
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil à l'unanimité, décide de réaliser l'opération, sous réserve de la concomitance avec DOMMARTIN et sollicite une subvention à hauteur de 40 % soit 15 176.70 € HT X 40 % = 6 070.68 €.

Parcelles de bois A49 – Droit de préférence

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 24 mars 2021, concernant la vente d'une parcelle boisée cadastrée Section A n°49 lieudit « Rochette », d'une contenance de 92a 60ca.

Le Maire entendu, à l'appui de l'estimation du bien, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préférence forestier.

Sécurisation des abords de la Chapelle de la Côte.

Le projet de sécurisation des abords de la chapelle de la Côte (direction Sombacour) est présenté aux conseillers avec les différentes étapes envisagées (dépose et mise en peinture de deux statuette existantes, dépose de la balustrade, dépose et tri des pierres de couvertines, dépose et tri des poteaux existants, reprise et consolidation du muret de pierre et nettoyage haute pression).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux de sécurisation de la chapelle de la Côte, pour un montant estimé à 10 626.00 € HT et autorise Mme le Maire à solliciter un ou plusieurs financeurs et à leur adresser la demande de subvention.

Convention de Co-maitrise d'ouvrage CCGP/Commune – Pôle Enfance Jeunesse

Lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 13 avril 2021, l'instance à l'unanimité de ses membres a validé l'implantation et le programme d'aménagement d'une micro-crèche à Houtaud, et le principe de maîtrise d'ouvrage transféré à la commune de Houtaud pour la réalisation d'une micro-crèche communautaire sur Houtaud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la CCGP et la Commune de Houtaud pour la réalisation d'un pôle enfance jeunesse.



Travaux réseau eau potable – Dossier BEREST – Avant-projet définitif

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue du Général de Gaulle, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet BEREST par décision du Maire du 11 février 2021.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 mars 2021, a approuvé le lancement de l'opération concernant les travaux AEP rue du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet pour les travaux AEP rue du Général de Gaulle, selon les modalités suivantes :

- coût de l'opération en phase d'avant-projet définitif Travaux maîtrise d'œuvre 247 652. 17 € HT en tranche ferme + 26 036.34 € HT en tranche optionnelle pour un montant total de 273 688.55 € HT.

- autorise Mme le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, et à solliciter un ou plusieurs financeurs et à leur adresser la demande de subvention.

Plan de relance pour la Forêt communale – scolyte – repeuplement.

L'Etat intègre un volet renouvellement forestier dans son plan de relance. C'est un accompagnement financier pour adapter les forêts aux changements climatiques et des aides accordées aux propriétaires pour investir dans la reconstitution des peuplements sinistrés (scolytes, autre ravageur ou pathogène).

Une réunion en date du 09 mars 2021 organisée par URCOFOR, les communes forestières et l'ONF a permis de présenter les différentes modalités de ce volet.

Un taux de subvention annoncé : 80% du montant des travaux de reconstitution pour les peuplements sinistrés par des facteurs biotiques (scolytes, chararoses) ou abiotiques (sécheresse).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'inscrire dans le plan de relance pour le repeuplement de la forêt communale impactée par les scolytes et autorise Mme le Maire à solliciter la demande de subvention de ce dispositif.

En parallèle le conseil valide également le devis de l'ONF pour l'assistance technique et administrative à la conduite du dossier d'aide et à la réalisation du diagnostic pour la somme de 2 520€ TTC.

Les Francas – Périscolaire – Présentation du compte d'exploitation 2020 et budget 2021

Le compte de résultat 2020 a été présenté par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal est informé d'un déficit de fonctionnement de 13 265€ justifié par la situation sanitaire qui a engendré une baisse d'activité de 30% ; notamment du fait des 6 semaines de fermeture (confinement) et d'une période de retour échelonné et partiel des enfants entre le 25/05/2020 et le 04/07/2020.

Avant tout prise de décision qui sera actée lors d'une prochaine séance, il est demandé :

- d'identifier le déficit sur une ligne distincte et de le dissocier de la part communale prévue initialement au budget,
- des informations sur l'évolution des coûts sur différents postes (licence, adhésion), l'augmentation des frais de gestion.

Le budget prévisionnel 2021 est porté à connaissance des membres du Conseil :

Accueil Périscolaire classique	8 135€
Coordination	3 321€
TOTAL	11 456€

PEDT 2021-2024 – Présentation du dossier.

Christelle GIRARDOT fait une présentation succincte du dossier PEDT préparé lors de la réunion du 09 mars 2021 avec les membres de la commission scolaire.

Ce document comprend :

- la présentation de la commune, son contexte et ses services,
- les acteurs, les partenaires autour de l'enfant ; scolaire, périscolaire, extrascolaire...
- les moyens, l'organisation et le fonctionnement des différents temps scolaires et périscolaires,
- le comité de pilotage.

Ce document sera présenté lors du comité de pilotage prévu le lundi 03 mai et envoyé aux services de l'éducation nationale avant le 07 mai 2021.

Compte-rendu des réunions pour le futur transfert de la compétence Eau à la CCGP – Information

A l'appui d'un diaporama, Damien GUYOT fait une synthèse des trois réunions qui se sont tenues dans le



cadre des travaux préparatoires au futur transfert de compétence de l'EAU à la CCGP.

Cette concertation permet de définir :

- les objectifs de service,
- la comparaison des performances avec le service actuel et la qualité de service retenue (variantes de services, personnel nécessaire),
- l'approche sur l'impact prévisionnel du prix de l'eau et le lissage sur 6 ans pour à terme harmoniser le prix de l'eau des 10 communes de la CCGP.

La difficulté de recrutement demeure pour assurer pleinement le futur transfert de compétence.

La CCGP envisagerait de mettre en place une convention avec les actuels syndicats des communes pour permettre la continuité de service. Si une convention devait être signée, le Conseil demanderait à ce qu'elle soit limitée à 1 année et qu'elle ne devienne pas permanente.

Puits de captage, futurs périmètres et compensation

A l'appui d'un diaporama, Damien GUYOT fait une synthèse de la réunion du 09 avril 2021 qui s'est tenue en présence des agents du service « eau et assainissement » de la CCGP venus présenter les modalités et conditions pour la protection des nouveaux puits de captage sur le territoire de Houtaud.

A l'issue de la présentation, des remarques sont formulées pour alimenter les futures négociations :

- tenter d'obtenir une redevance annuelle,
- tenter un échange de terrain préférable à une vente en euros compte tenu du prix communiqué par les Domaines.

Projet d'extension de la Carrière du Haut Doubs

Le 25 mars dernier, M. Laurent GRANDGIRARD est venu présenter son projet en Mairie pour initier une réflexion et un débat sur une possible extension du périmètre de son activité et de déposer un nouveau contrat de forage.

Il est à disposition des conseillers pour venir expliquer les tenants et aboutissants de sa demande afin de donner au Conseil les éléments nécessaires à sa future prise de décision.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

✓ A l'issue de la période d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire, on dénombre à ce jour l'arrivée de 15 nouveaux élèves répartis avec 12 élèves de petite section, 1 élève en grande section, 1 élève en moyenne section et 1 élève en CP

✓ 7 Avril 2021 - l'adjoint délégué aux finances et Mme le Maire ont reçu M. Gilles HERNANDEZ Trésorier principal de Pontarlier.

✓ 15 avril 2021 réunion Direction des Moyens Organisationnels – Il est envisagé le remplacement d'un tracteur (réflexion de l'investissement ou de la location). Par ailleurs, il est annoncé un prochain nettoyage de printemps avec un balayage des routes.

✓ 08 avril 2021 Ordures Ménagères - Remblaiement de la décharge des Etraches.

✓ Aires de jeux : Les contrôles règlementaires ont été réalisés. Il est nécessaire pour être en conformité de changer le gravier avec du granulat plus fin.

✓ Vivre ensemble : Préparation du forum des associations est programmé le 25 septembre à la salle des fêtes entre 10H à 15h30. Suivi à 16 H par l'accueil des nouveaux habitants.



Décisions du Maire :

✓ Mme Le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AC n° 171 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 15a 90ca.
- AC n° 38 sise « 7 B rue de Champagne » d'une contenance de 19a 27ca.
- AB n° 166 sise « 11 rue du Muguet » d'une contenance de 3a 41ca

✓ Pour la prochaine réalisation d'une plateforme (terrassement + bordures) pour le point de recyclage au niveau de la voie communale n°2, il y a lieu de passer un marché avec la société RAPID pour un montant de 1 818.40€ HT.

✓ Suite à différents sinistres routier, il y a lieu de renouveler les panneaux de signalisation de la commune, il convient de passer un marché avec la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 328.59€ HT



Questions diverses

- ✓ Elections du 20 et 27 Juin : Organisation du scrutin pour les élections Départementales et Régionales.
- ✓ La commune honore ses nonagénaires et ira rendre visite à M. Jacques GILSON pour ses 90 ans.
- ✓ Prochain conseil municipal : lundi 31 mai et vendredi 18 juin 2021 à 20h30



INFO COMMUNALE

La Mairie RECHERCHE des électeurs volontaires pour tenir les bureaux de vote les 20 et/ou 27 juin 2021 pour les élections départementales et régionales.

Si vous êtes disponible, merci de vous signaler au secrétariat de Mairie, ou par mail en indiquant vos coordonnées et disponibilités.

**URBANISME : Les règles s'imposent à tous**

La déclaration préalable de travaux est une autorisation administrative que vous devez **obtenir avant d'entreprendre certains travaux** de faible importance qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

La déclaration préalable de travaux est nécessaire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La déclaration préalable de travaux permet à la mairie de vérifier que sont respectées les règles d'urbanisme en vigueur.

Quelques projets qui font l'objet d'une déclaration :

- l'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda.
- pour une nouvelle construction indépendante du bâtiment d'habitation ; cela peut être un abri de jardin, une piscine, un garage...
- lorsque vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :
 - ✓ Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
 - ✓ Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
 - ✓ Changer des volets (matériau, forme ou couleur)

- ✓ Changer la toiture

- lors d'un ravalement de façade.
- pour une clôture, un muret, une haie végétale, un grillage, une palissade de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.
- quand vous transformez un garage de surface close et couverte en une pièce de vie.
- pour un changement de destination qui consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment.
- si vous installez une caravane dans le jardin de votre résidence principale + de trois mois dans l'année.

Vous avez un projet, prenez contact avec le secrétariat de Mairie qui vous indiquera la liste des pièces à fournir accompagnées du Cerfa n° 13404*07 - toutes les pièces seront à fournir en 4 exemplaires -

Feu ou brûlage de déchets et végétaux

Les feux pour la destruction de tout déchet sont **formellement interdits** en agglomération sous peine de verbalisation -



BRUIT : Travaux de bricolage, de jardinage et autres Il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux durant les horaires fixés par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30
Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais **sont concernées toutes les émissions de bruit** intense et/ou **gênantes** (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).

Horaire d'accès à la **Déchetterie**

Entre le 01 avril et jusqu' au 30 septembre

du lundi au samedi :
de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30
le dimanche de 09h00 à 11h45

La déchetterie est fermée les jours fériés.





Les coqs vont pouvoir continuer à chanter, et les cloches de sonner.

La Haute Assemblée a adopté 21 janvier 2021, la proposition de loi visant à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Notamment, l'article 1er inscrit les sons et odeurs qui caractérisent les milieux naturels dans le patrimoine commun de la Nation.



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud organise cette année un unique **Marché aux Fleurs** qui se tiendra sur le parking non couvert du Centre LECLERC le :

Dimanche 16 Mai 2021 de 9h à 16h30

Il n'y aura ni brocante, ni vente de petits animaux, pas de restauration, ni buvette.



CONFERENCE

Une conférence « **Enrichissez-vous, Ecolomisez !** » vous est proposée le :

Mardi 29 juin 2021 à 20H00

(accueil à partir de 19h30)

Salle des fêtes

A travers un scan de nos habitudes et de la problématique liée à l'énergie, Laurent NOURDIN vous proposera de voyager vers un monde plus propre et comprendre comment de petits gestes peuvent faire faire de grosses économies, favorables autant à notre porte-monnaie qu'à la planète.

Nous vous attendons nombreux et masqués.

LES FRANCAS



Des hiboux (galets peints) vont être cachés courant du mois de Mai dans les recoins de Houtaud par les enfants du périscolaire. Si vos chemins rencontrent un de ces hiboux, prenez le en photo et postez un petit message sur le Facebook du périscolaire Francas Houtaud et recachez le dans la commune OU rappez le à ses propriétaires (au périscolaire de Houtaud).

Bonne chasse à tous !



GESTE DU MOIS

Vivre en harmonie dans la nature c'est respecter notre environnement, c'est-à-dire la nature elle-même et les hommes qui y vivent. « La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres »

L'action « nettoyons la nature » n'aurait pas lieu d'être si chacun se responsabilisait. Problèmes d'éducation, de sensibilisation... Une certitude : certains n'ont toujours pas conscience de leur impact sur la pollution. Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Les déchets plastiques, entre autres, auront besoin de dizaines d'années avant de se décomposer. Certains, emportés lors des crues, atteindront la mer. Ce plastique crée un désastre écologique avec toutes les micro-particules en suspension (tortues, oiseaux, poissons intoxiqués...).

Que dire des lingettes non dégradables jetées dans les toilettes qui représentent un énorme problème pour le traitement des eaux usées ? cela représente un coût plus élevé de l'assainissement, supporté par chacun ! Que pouvons-nous faire ? Évidemment de ne pas contribuer à jeter nos propres déchets n'importe où, respecter les lieux de tris (s'ils sont pleins, ne pas les saturer et aller sur un autre point de collecte).

Également, sans animosité et sans attendre la journée de nettoyage, nous pouvons aussi nous promener avec un sac poubelle dans la poche pour pouvoir ramasser les déchets que nous croisons, en nous réjouissant de notre contribution.

Si nous sommes témoins de gestes polluants d'autrui, nous pouvons alors interpeler ces personnes et échanger de façon bienveillante pour les sensibiliser sur les conséquences de leurs actes.

En cas d'actes délibérément malveillants, nous pouvons aussi les signaler en Mairie, pour ne pas être complices de décharges sauvages, polluant nos forêts, nos nappes phréatiques dans les lesquelles nous puisons notre eau ?

C'est la communauté qui en paye le prix (du nettoyage), c'est-à-dire vous !

Finalement, ce n'est pas si compliqué de respecter la nature, et il est urgent de limiter notre impact sur la planète.





03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr